

Mettre les CIO au cœur de l'action

Co-psy et DCIO

Au nom d'une conception libérale de l'orientation mise au service d'une logique de tri social renforcé et de l'adaptation de la main d'oeuvre aux besoins immédiats des employeurs, le Gouvernement, le Ministère et le Rectorat ont enclenché un processus de démantèlement du réseau des CIO et de mise à mal du métier, des missions et des qualifications des CO-psy. Ils profitent d'une fragilisation accrue du service public d'orientation qui résulte de la faiblesse des recrutements par concours depuis plusieurs années et de la précarisation des emplois.

Le danger d'un service d'orientation réduit à l'insertion professionnelle et ouvert à l'externalisation

Le nouveau Délégué Interministériel de l'Orientation, chargé par le Gouvernement de mettre en place le grand service de l'orientation tout au long de la vie, découlant de la loi de novembre 2009, veut regrouper les différents intervenants du champ de l'orientation dans des pôles orientation métiers et emploi, y compris les conseillers d'orientation-psychologues. Cette politique de guichet unique qui confond, dans un seul service, des professionnels aux missions et aux statuts distincts a pourtant eu des effets désastreux dans d'autres secteurs pour les usagers. Elle vise à limiter à la seule insertion professionnelle les missions des co-psy en mettant sur le même plan le suivi d'un public en formation continue et celui en formation initiale. C'est nier délibérément tout ce qui fonde la spécificité de leur travail et leur qualification de psychologue : construction sur la durée du projet de l'élève en lien avec les équipes pédagogiques à l'abri des injonctions des employeurs et des pressions politiques du moment. Par ailleurs, le DIO veut procéder à la labellisation des organismes qui participent au service de l'orientation, public comme privé, sur la base d'un cahier des charges inacceptable préparant une externalisation et une redéfinition des missions des Co-psy.

Le SNES et la FSU s'opposent à cette politique qui aura pour effet de cantonner les Co-psy au suivi des publics particuliers (handicapés, enseignement spécialisé, élèves décrocheurs) et de les repositionner en dehors des établissements et des CIO.

La casse programmée de 14 CIO dans l'académie

Le Ministère et le Recteur instrumentalise le refus des collectivités territoriales de poursuivre le financement des locaux de CIO à leur charge ou des problèmes de sécurité des bâtis imputables aux carences de l'Etat en matière de financement de l'entretien. Ils en profitent pour engager une politique de fermeture et de fusion visant à réduire le maillage des CIO et à réduire le nombre de postes, tout en s'asseyant sur les droits

des personnels à mesure de carte scolaire. Dans notre académie, 4 CIO sont ainsi menacés dont trois dès la rentrée 2011 (celui de l'Isle Adam regroupé avec ceux de Cergy et Pontoise, celui de Puteaux fusionné avec celui de Courbevoie et celui de Vigneux avec Brunoy).

Outre le caractère difficilement gérable de ces entités qui vont réunir le suivi de plus d'une dizaine de milliers d'élèves et la dégradation des conditions de travail des personnels, c'est l'égalité même d'accès au service public d'orientation et le maintien d'emplois publics qui sont en jeu. Ministère et Rectorat justifient ces attaques par la mise en place de ressources en ligne et comptent sur un glissement d'une partie des missions des Co-psy vers les enseignants.

Sans attendre, poursuivre et amplifier l'action collective

Depuis l'an dernier, le SNES est à l'initiative d'actions avec l'objectif d'élargir la lutte pour la défense du service public d'Orientation :

- création d'une intersyndicale qui organise des journées de mobilisation nationale (dernière en date le 8 décembre)
- appel à relayer et à soutenir l'action des co-psy dans les établissements (pétition « non au démantèlement au service public d'orientation », motion dans les CA, lettre aux parents d'élèves...)
- interventions auprès des conseils généraux et du Rectorat

Il est déterminant de monter d'un cran le niveau de mobilisation dans cette période où les annonces de fermeture de CIO et de transformation du métier de co-psy s'accroissent. C'est par l'action collective que tous ensemble, Co-psy, personnels enseignants et d'éducation, avec le soutien des parents d'élèves, nous pourrons faire reculer le Gouvernement :

- organiser des réunions dans les CIO
- informer les personnels et les parents d'élèves de établissements de votre bassin
- solliciter des audiences auprès des autorités académiques et du conseil général si votre CIO est touché par la refonte de la carte académique

N'hésitez pas, pour vous aider dans ces démarches ou pour l'animation d'une réunion, à contacter la section académique et les sections départementales du SNES.

La section académique vous invite vivement à participer nombreux au stage académique qu'elle organise le jeudi 27 janvier à Arcueil (voir recto).

Cécile Cherouvrier, Evelyne Le Breton, Claudine Bur

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

Autorisation d'absence à déposer auprès du Recteur avant le 27 décembre

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins **1 mois à l'avance**)

Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement
A Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M : (1)

Conformément aux dispositions :
Si vous êtes titulaires: - de la loi n° 84-16 du 11.01.84 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires
Dans le cas contraire :- de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **27 janvier** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroule à **Arcueil**

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.2.93)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

STAGE CO-PSY

de 9h30 à 17 h

LE JEUDI 27 JANVIER 2011

A la section académique du SNES Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger— 94112 Arcueil cedex
(RER B: Arcueil-Cachan)

Avec la loi de novembre 2009 qui instaure l'orientation tout au long de la vie, le Délégué Interministériel de l'Orientation veut regrouper les différents intervenants de l'orientation dans des pôles orientation métiers et emploi, avec les dangers d'une orientation limitée à l'insertion professionnelle et d'une externalisation des missions des conseillers d'orientation psychologues.

Dans le même temps, l'existence des CIO est menacée partout en France, avec des modalités qui peuvent sensiblement varier suivant les académies puis dans chaque région selon les départements. L'académie de Versailles est fortement concerné par une refonte de la carte des CIO qui programme la disparition d'un tiers d'entre eux.

Programme :

Matinée :

- => Point sur la situation des réformes de l'Orientation en cours
- => Débat

Après-midi :

- => Mettre la question des CIO et du métier des co-psy au cœur de l'action
- => Comment mobiliser dans les établissements ?
- => Quelles interventions auprès des élus ? ...

En présence des responsables des sections départementales du SNES

Venez nombreux, syndiqués ou non, titulaires ou contractuels.

Pour cela, il suffit de demander une autorisation d'absence un mois à l'avance et de vous inscrire à la journée de stage en parallèle.(inscrivez vous avant les vacances de Noël).

P.S :Si ce n'est pas déjà fait, pensez à vous syndiquer avant le 31 décembre 2010 pour bénéficier de la réduction d'impôts !

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à **SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.**

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____
Établissement : _____ Ville : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphone : _____ Mé : _____

Participera au stage du jeudi 27 janvier à Arcueil